

- Les contrôles réalisés par l'Afsca ont mis en évidence une pollution au cadmium chez des maraîchers liégeois, menaçant la poursuite de leurs activités.
- Une pollution héritée du passé industriel de la région, rattrapée par un durcissement des normes européennes.

Des maraîchers menacés par une pollution historique

Il est des "héritages" dont on se passerait bien. Installés sur les hauteurs d'Olne, en province de Liège, Jérôme Debruxelles et Frédéric Bronne viennent d'en faire l'amère expérience.

En 2015, les deux hommes ont repris une petite exploitation agricole sur laquelle ils ont développé une production maraîchère bio et un petit élevage de vaches Salers, commercialisant leur production en circuit court auprès de consommateurs locaux.

"Nous cultivons nos légumes, qui représentent 95% de nos revenus, sur un hectare. Les six autres sont dédiés aux bovins qui nous procurent notamment la fumure. Nous n'utilisons aucun engrais ni pesticide", précise Frédéric.

Un projet qui s'est construit à force de sacrifices et de travail, tissant au passage des liens de confiance avec la clientèle et le voisinage pour qui "La ferme dans l'assiette" est aujourd'hui devenue un lieu de rencontre et d'échanges lors des courses hebdomadaires.

Une belle histoire qui est en passe de s'écrouler suite à un contrôle réalisé par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) au mois de décembre; contrôle qui a mis en évidence la présence de concentra-

tions en cadmium (lire ci-contre) supérieures aux seuils autorisés dans des échantillons de salades et de choux prélevés sur l'exploitation.

Des normes récemment durcies

La responsabilité des deux agriculteurs dans cette contamination n'est nullement en cause, puisque cette pollution est un "cadeau" du passé laissé par les activités sidérurgiques qui ont fait les belles heures de la province de Liège pendant 150 ans. Une situation

connue de longue date, donc, mais qui pose problème aujourd'hui car la Commission européenne a sévèrement revu à la baisse la teneur maximale en cadmium et en plomb tolérée dans certains fruits et légumes. Pour les légumes-feuilles, celle-ci a été divisée par deux.

Si aucun P.-V. ni demande de fermeture

n'a été adressé aux deux exploitants, ceux-ci ont dû détruire leur récolte et envisagent depuis lors très sérieusement de stopper leurs activités. Pour poursuivre, "on va devoir chaque fois analyser les légumes avant de les commercialiser, ce qui demandera du temps et aura un coût important pour qu'au final on doive détruire tout notre travail si un dépassement est constaté. C'est hallucinant. On ne peut pas travailler dans

une telle incertitude", déplorent la gorge serrée Frédéric et Jérôme, soulignant que cette ferme est "un projet de vie" et non un "simple job". Abandonner la production de certains légumes au profit d'autres, moins sensibles au cadmium, n'est pas une option car elle affecterait la rentabilité de la ferme et va à l'encontre des principes agroécologiques qui leur permettent de se passer d'intrants chimiques.

À leurs yeux, ces normes sont tout simplement intenables pour les producteurs maraîchers de la région. Elles ne reposeraient en outre sur aucune justification solide en matière de santé publique si ce n'est un principe de précaution poussé à l'excès.

Un point de vue que semble partager le P^r Gilles Colinet (Gembloux Agro-Bio Tech) pour qui les motivations qui ont mené à une réduction aussi drastique des seuils tolérés reposent sur des bases assez obscures. Au-delà de la manière dont les plantes vont se comporter face à ce polluant, "chaque personne à son propre comportement alimentaire qu'il est difficile d'évaluer", observe-t-il.

Moratoire ou dérogation ?

Au passage, les deux agriculteurs épinglent l'attitude de l'Afsca qui, bien qu'étant au courant des problèmes de pollution en région liégeoise, les a laissés s'installer sans aucune mise en garde, malgré leurs demandes d'informations. "On n'a jamais eu aucun problème jusqu'à ce contrôle, alors qu'on est



certifiés bio et que les procédures d'autocontrôle ne prévoient pas d'obligation d'analyses pour les métaux lourds", tempête Frédéric.

Au-delà du cas personnel de "La ferme dans l'assiette", le réseau "Aliment-Terre" – qui appuie le développement des circuits courts en région verveioise – estime pour sa part que ce problème des métaux lourds menace la survie de la centaine de petits maraîchers indépendants qui se sont lancés en province de Liège. Un problème que la Région wallonne aurait "minimisé". Il est donc urgent de créer un moratoire sur l'application de ces normes ou d'autoriser un régime dérogatoire, comme on le fait pour "des pesticides chimiques, reconnus comme nocifs pour la santé et l'environnement", insiste le réseau "Aliment-Terre".

Du côté de l'Afsca, on rappelle que le rôle de l'agence est de vérifier que le cadre de la sécurité alimentaire est respecté et que "la surveillance active de l'environnement et de la pollution environnementale (notamment du sol, de l'air, de l'eau) relève des compétences des Régions". Les contrôles réalisés ces trois dernières années dans tout le pays sur la présence de métaux lourds dans les légumes s'inscrivent dans ce